



56 Elizabeth II
A.D. 2007
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 39th Parliament

2^e session, 39^e législature

N^o 20

Wednesday, December 5, 2007

Le mercredi 5 décembre 2007

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams
Andreychuk
Angus
Bacon
Baker
Biron
Brown
Bryden
Callbeck
Campbell
Champagne
Chaput
Cochrane
Comeau
Cook
Cools
Corbin
Cordy
Cowan
Dawson
Day
Di Nino
Downe
Dyck
Eggleton
Eyton
Fairbairn
Fortier
Fox
Fraser
Furey
Gill

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Goldstein
Grafstein
Gustafson
Harb
Hays
Hervieux-Payette
Jaffer
Johnson
Joyal
Kenny
Keon
Kinsella
LeBreton
Losier-Cool
Lovelace Nicholas
Mahovlich
Massicotte
McCoy
Meighen
Merchant
Milne
Mitchell
Moore
Munson
Murray
Nancy Ruth
Nolin
Oliver
Pépin
Peterson
Phalen
Poulin (Charette)
Ringuette
Rivest
Robichaud
Rompkey
St. Germain
Segal
Sibbeston
Smith
Spivak
Stollery
Stratton
Tardif
Tkachuk
Trenholme Counsell
Watt
Zimmer

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams
Andreychuk
Angus
Bacon
Baker
Biron
Brown
Bryden
Callbeck
Campbell
*Carstairs
Champagne
Chaput
Cochrane
Comeau
Cook
Cools
Corbin
Cordy
Cowan
Dawson
Day
Di Nino
Downe
Dyck
Eggleton
Eyton
Fairbairn
Fortier
Fox
Fraser
Furey
Gill
Goldstein

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Grafstein
Gustafson
Harb
Hays
Hervieux-Payette
Jaffer
Johnson
Joyal
Kenny
Keon
Kinsella
LeBreton
Losier-Cool
Lovelace Nicholas
Mahovlich
Massicotte
McCoy
Meighen
Merchant
Milne
Mitchell
Moore
Munson
Murray
Nancy Ruth
Nolin
Oliver
Pépin
Peterson
Phalen
Poulin (Charette)
Ringuette
Rivest
Robichaud
Rompkey
St. Germain
Segal
Sibbeston
Smith
Spivak
Stollery
Stratton
Tardif
Tkachuk
Trenholme Counsell
Watt
Zimmer

PRAYERS**PRIÈRE****SENATORS' STATEMENTS****DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Some Honourable Senators made statements.

Des honorables sénateurs font des déclarations.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**AFFAIRES COURANTES****TABLING OF DOCUMENTS****DÉPÔT DE DOCUMENTS**

The Honourable Senator Comeau tabled the following:

L'honorable sénateur Comeau dépose sur le bureau ce qui suit :

The Tsawwassen First Nation Final Agreement and related Appendices, the Tsawwassen First Nation Tax Treatment Agreement and the Tsawwassen First Nation Harvest Agreement.—Sessional Paper No. 2/39-271.

L'Accord définitif de la Première Nation de Tsawwassen et les appendices s'y affèrent, l'Accord sur le traitement fiscal de la Première Nation de Tsawwassen et l'Accord sur la récolte de la Première Nation de Tsawwassen.—Document parlementaire n° 2/39-271.

TABLING OF REPORTS FROM INTER-PARLIAMENTARY DELEGATIONS**DÉPÔT DE RAPPORTS DE DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES**

The Honourable Senator Grafstein tabled the following:

L'honorable sénateur Grafstein dépose sur le bureau ce qui suit :

Report of the Canadian Delegation of the Canada-United States Inter-Parliamentary Group respecting its participation at the National Governors Association 2007 Annual Meeting: Innovation America, held in Traverse City, Michigan, from July 20 to 23, 2007.—Sessional Paper No. 2/39-272.

Rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis concernant sa participation à la réunion annuelle de 2007 de la « National Governors Association : Innovation America », tenue à Traverse City (Michigan), du 20 au 23 juillet 2007.—Document parlementaire n° 2/39-272.

Report of the Canadian Delegation of the Canada-United States Inter-Parliamentary Group respecting its participation at the Pacific NorthWest Economic Region Legislative Leadership Academy, held in Banff, Alberta, from September 28 to October 1, 2007.—Sessional Paper No. 2/39-273.

Rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis concernant sa participation au « Pacific NorthWest Economic Region Legislative Leadership Academy », tenu à Banff (Alberta), du 28 septembre au 1^{er} octobre 2007.—Document parlementaire n° 2/39-273.

ORDERS OF THE DAY**ORDRE DU JOUR****GOVERNMENT BUSINESS****AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****BILLS****PROJETS DE LOI**

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

REPORTS OF COMMITTEES**RAPPORTS DE COMITÉS**

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

OTHER BUSINESS**SENATE PUBLIC BILLS**

Orders No. 1 to 15 were called and postponed until the next sitting.

Second reading of Bill S-211, An Act to regulate securities and to provide for a single securities commission for Canada.

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Stollery, that the bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Keon, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 17 was called and postponed until the next sitting.

COMMONS PUBLIC BILLS

Orders No. 1 to 6 were called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

OTHER

Orders No. 4 (inquiry), 5 (motion), 6 (inquiry), 64, 6, 65 (motions), 3, 1 (inquiries), 10 and 4 (motions) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool:

That the following Resolution on Combating Anti-Semitism and Other Forms of Intolerance, which was adopted at the 16th Annual Session of the OSCE Parliamentary Assembly, in which Canada participated in Kyiv, Ukraine on July 9, 2007, be referred to the Standing Senate Committee on Human Rights for consideration and that the Committee table its final report no later than March 31, 2008:

**RESOLUTION ON COMBATING ANTI-SEMITISM,
RACISM, XENOPHOBIA AND OTHER FORMS
OF INTOLERANCE, INCLUDING AGAINST MUSLIMS
AND ROMA**

1. Recalling the Parliamentary Assembly's leadership in raising the focus and attention of the participating States since the 2002 Annual Session in Berlin on issues related to intolerance, discrimination, and hate crimes, including particular concern over manifestations of anti-Semitism, racism, xenophobia and other forms of intolerance,

AUTRES AFFAIRES**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT**

Les articles n^{os} 1 à 15 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Deuxième lecture du projet de loi S-211, Loi réglementant les valeurs mobilières et constituant une seule commission des valeurs mobilières pour l'ensemble du Canada.

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Stollery, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Meighen propose, appuyé par l'honorable sénateur Keon, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n^o 17 est appelé et différé à la prochaine séance.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

Les articles n^{os} 1 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

Les articles n^{os} 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

AUTRES

Les articles n^{os} 4 (interpellation), 5 (motion), 6 (interpellation), 64, 6, 65 (motions), 3, 1 (interpellations), 10 et 4 (motions) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Losier-Cool,

Que la Résolution suivante sur la lutte contre l'antisémitisme, et les autres formes d'intolérance, adoptée à la 16^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, à laquelle le Canada a participé, à Kiev, Ukraine le 9 juillet 2007, soit renvoyée au Comité sénatorial permanent des droits de la personne pour étude et que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 31 mars 2008 :

**RÉSOLUTION SUR LA LUTTE CONTRE
L'ANTISÉMITISME, LE RACISME, LA XÉNOPHOBIE ET
LES AUTRES FORMES D'INTOLÉRANCE,
Y COMPRIS A L'ÉGARD DES MUSULMANS
ET DES ROMS**

1. Rappelant que l'Assemblée parlementaire a joué un rôle exemplaire en attirant et en ciblant plus précisément l'attention des États participants, depuis la session annuelle de 2002 à Berlin, sur les questions liées à l'intolérance, à la discrimination et aux crimes de haine, sans omettre l'inquiétude particulière suscitée par les manifestations d'antisémitisme, de racisme, de xénophobie et d'autres formes d'intolérance,

2. Celebrating the richness of ethnic, cultural, racial, and religious diversity within the 56 OSCE participating States,
3. Emphasizing the need to ensure implementation of existing OSCE commitments on combating anti-Semitism, racism, xenophobia, and other forms of intolerance and discrimination, including against Christians, Muslims, and members of other religions, as well as against Roma,
4. Recalling other international commitments of the OSCE participating States, and urging immediate ratification and full implementation of the Convention on Prevention and Punishment of the Crime of Genocide, the Convention on the Non-Applicability of Statutory Limitations to War Crimes and Crimes against Humanity, and the Rome Statute,
5. Reminding participating States that hate crimes and discrimination are motivated not only by race, ethnicity, sex, and religion or belief, but also by political opinion, national or social origin, language, birth or other status,

The OSCE Parliamentary Assembly:

6. Welcomes the convening of the June 2007 OSCE High Level Conference on Combating Discrimination and Promoting Mutual Respect and Understanding, in Bucharest, Romania as a follow-up to the 2005 Cordoba Conference on Anti-Semitism and Other Forms of Intolerance;
7. Appreciates the ongoing work undertaken by the OSCE and the Office for Democratic Institutions and Human Rights (the OSCE/ODIHR) through its Programme on Tolerance and Non-discrimination, as well as its efforts to improve the situation of Roma and Sinti through its Contact Point for Roma and Sinti Issues, and supports the continued organization of expert meetings on anti-Semitism and other forms of intolerance aimed at enhancing the implementation of relevant OSCE commitments;
8. Recognizes the importance of the OSCE/ODIHR Law Enforcement Officers Programme (LEOP) in helping police forces within the participating States better to identify and combat hate crimes, and recommends that other participating States make use of it;
9. Reiterates its full support for the political-level work undertaken by the three Personal Representatives of the Chair-in-Office and endorses the continuance of their efforts under their existing and distinct mandates;
10. Reminds participating States of the Holocaust, its impact, and the continued acts of anti-Semitism occurring throughout the 56-nation OSCE region that are not unique to any one country and necessitate unwavering steadfastness by all participating States to erase the black mark on human history;

2. Louant la richesse de la diversité ethnique, culturelle, raciale et religieuse au sein des 56 États participants de l'OSCE,
3. Soulignant la nécessité de veiller à la mise en œuvre des engagements existants de l'OSCE en matière de lutte contre l'antisémitisme, le racisme, la xénophobie et les autres formes d'intolérance et de discrimination, y compris à l'égard des chrétiens, des musulmans et des membres d'autres religions, ainsi que des Roms,
4. Rappelant les autres engagements internationaux des États participants de l'OSCE et demandant instamment la ratification immédiate et la mise en œuvre intégrale de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, de la Convention sur la non-applicabilité des limitations statutaires aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité, et du Statut de Rome,
5. Rappelant aux États participants que les crimes et la discrimination motivés par la haine ne sont pas seulement liés à la race, à l'origine ethnique, au sexe et à la religion ou aux croyances mais aussi aux opinions politiques, à l'origine nationale ou sociale, à la langue, à la naissance ou à d'autres considérations,

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE

6. Se félicite de l'organisation, en juin 2007 à Bucarest (Roumanie), de la Conférence à haut niveau de l'OSCE sur la lutte contre les discriminations et la promotion du respect et de la compréhension mutuels, en tant que suivi de la Conférence de Cordoue de 2005 sur l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance;
7. Apprécie à leur juste valeur les travaux entrepris par l'OSCE et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH de l'OSCE) par l'intermédiaire de son programme en faveur de la tolérance et de la non-discrimination, ainsi que ses efforts en vue d'améliorer la situation des Roms et des Sintis grâce à son point de contact pour les questions les concernant, et souscrit à l'idée de continuer à organiser des réunions d'experts sur l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance en vue de renforcer la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en la matière;
8. Reconnaît le rôle important que joue le Programme de formation des agents de la force publique du BIDDH de l'OSCE en aidant les forces de police des États participants à mieux identifier et combattre les crimes motivés par la haine et recommande que d'autres États participants utilisent ce programme;
9. Réitère son plein appui aux travaux entrepris au niveau politique par les trois Représentants personnels du Président en exercice et approuve la poursuite de leurs efforts aux termes des mandats distincts qui leur sont confiés;
10. Rappelle aux États participants l'Holocauste, son impact et les actes persistants d'antisémitisme perpétrés dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE — soit 56 pays — qui ne sont pas propres à tel ou tel pays et exigent que les États participants fassent preuve d'une fermeté inébranlable pour effacer cette tache noire sur l'histoire de l'Humanité;

11. Calls upon participating States to recall that atrocities within the OSCE region motivated by race, national origin, sex, religion or belief, disability or sexual orientation have contributed to the negative perceptions and treatment of persons in the region;
12. Further recalls the resolutions on anti-Semitism adopted unanimously by the OSCE Parliamentary Assembly at its Annual Sessions in Berlin in 2002, Rotterdam in 2003, Edinburgh in 2004, Washington in 2005 and Brussels in 2006;
13. Reaffirms especially the 2002 Porto Ministerial Decision condemning “anti-Semitic incidents in the OSCE area, recognizing the role that the existence of anti-Semitism has played throughout history as a major threat to freedom”;
14. Recalls the agreement of the participating States, adopted in Cracow in 1991, to preserve and protect those monuments and sites of remembrance, including most notably extermination camps, and the related archives, which are themselves testimonials to tragic experiences in their common past;
15. Commends the 11 member states of the International Tracing Service for approving the immediate transfer of scanned Holocaust archives to receiving institutions and encourages all participating States to cooperate in opening, copying, and disseminating archival material from the Holocaust;
16. Commemorates the bicentennial of the 1807 Abolition of the Slave Trade Act which banned the slave trade in the British Empire, allowed for the search and seizure of ships suspected of transporting enslaved people, and provided compensation for the freedom of slaves;
17. Agrees that the transatlantic slave trade was a crime against humanity and urges participating states to develop educational tools, programmes, and activities to teach current and future generations about its significance
18. Acknowledges the horrible legacy that centuries of racism, slavery, colonialism discrimination, exploitation, violence, and extreme oppression have continued to have on the promulgation of stereotypes, prejudice, and hatred directed towards persons of African descent;
19. Reminds parliamentarians and participating States that Roma constitute the largest ethnic minority in the European Union and have suffered from slavery, genocide, mass expulsions and imprisonment, forced assimilations, and numerous other discriminatory practices in the OSCE region;
11. Demande aux États participants de ne pas perdre de vue que les atrocités commises dans la région de l’OSCE et motivées par la race, l’origine nationale, le sexe, la religion, les croyances, le handicap ou l’orientation sexuelle ont contribué à donner une image négative des personnes vivant dans la région et à leur faire subir de mauvais traitements;
12. Rappelle également les résolutions sur l’antisémitisme adoptées à l’unanimité par l’Assemblée parlementaire de l’OSCE à ses sessions annuelles de Berlin en 2002, Rotterdam en 2003, Édimbourg en 2004, Washington en 2005 et Bruxelles en 2006;
13. Réaffirme en particulier la Décision du Conseil ministériel réuni à Porto en 2002, condamnant « les incidents antisémites dans la région de l’OSCE, en reconnaissant le rôle qu’a joué l’antisémitisme dans l’histoire en tant que danger majeur pour la liberté »;
14. Rappelle que les États participants ont conclu à Cracovie en 1991 un accord en vue de préserver et de protéger les monuments et les lieux de mémoire, y compris tout particulièrement les camps d’extermination et les archives y afférentes, qui témoignent par eux-mêmes des expériences tragiques ayant jalonné leur passé commun;
15. Félicite les onze États membres du Service international de recherches (SIR) d’avoir approuvé le transfert immédiat des archives scannées de l’Holocauste aux institutions destinataires et encourage tous les États participants à collaborer à l’ouverture, à la reproduction et à la diffusion des fonds d’archives de l’Holocauste;
16. Commémore le bicentenaire de la Loi de 1807 sur l’abolition de la traite des esclaves, qui a interdit le commerce des esclaves dans l’Empire britannique, a autorisé la recherche et la saisie des navires soupçonnés de transporter des personnes réduites à l’esclavage et a prévu une indemnisation pour l’affranchissement des esclaves;
17. Convient que la traite transatlantique des esclaves a été un crime contre l’humanité et prie instamment les États participants d’élaborer des outils, programmes et activités pédagogiques en vue d’en faire connaître la dimension aux générations actuelles et futures;
18. Reconnaît les horribles séquelles que des siècles de racisme, d’esclavage, de colonialisme, de discrimination, d’exploitation, de violence et d’oppression extrême ont continué à avoir sur la propagation de stéréotypes, de préjugés et de sentiments de haine à l’égard des personnes d’origine africaine;
19. Rappelle aux parlementaires et aux États participants que les Roms constituent la plus grande minorité ethnique de l’Union européenne et qu’ils ont été réduits en esclavage et victimes de génocide, d’expulsion massive et d’emprisonnement, d’assimilation forcée et de nombreuses autres pratiques discriminatoires dans l’espace de l’OSCE;

20. Reminds participating States of the role these histories and other events have played in the institutionalization of practices that limit members of minority groups from having equal access to and participation in state-sponsored institutions, resulting in gross disparities in health, wealth, education, housing, political participation, and access to legal redress through the courts;
21. Underscores the sentiments of earlier resolutions regarding the continuing threat that anti-Semitism and other forms of intolerance pose to the underlying fundamental human rights and democratic values that serve as the underpinnings for security in the OSCE region;
22. Therefore urges participating States to increase efforts to work with their diverse communities to develop and implement practices to provide members of minority groups with equal access to and opportunities within social, political, legal, and economic spheres;
23. Notes the growing prevalence of anti-Semitism, racism, xenophobia, and other forms of intolerance being displayed within popular culture, including the Internet, computer games, and sports;
24. Deplores the growing prevalence of anti-Semitic materials and symbols of racist, xenophobic and anti-Semitic organizations in some OSCE participating States;
25. Reminds participating States of the 2004 OSCE meeting on the Relationship between Racist, Xenophobic and Anti-Semitic Propaganda on the Internet and Hate Crimes and suggested measures to combat the dissemination of racist and anti-Semitic material via the Internet as well as in printed or otherwise mediated form that could be utilized throughout the OSCE region;
26. Deplores the continuing intellectualization of anti-Semitism, racism and other forms of intolerance in academic spheres, particularly through publications and public events at universities;
27. Condemns the association of politicians and political parties with discriminatory platforms, and reaffirms that such actions violate human rights standards;
28. Notes the legislative efforts, public awareness campaigns, and other initiatives of some participating States to recognize the historical injustices of the transatlantic slave trade, study the enslavement of Roma, and commemorate the Holocaust;
29. Urges other states to take similar steps in recognizing the impact of past injustices on current day practices and beliefs as a means of providing a platform to address anti-Semitism and other forms of intolerance;
20. Rappelle aux États participants le rôle que ces antécédents et d'autres événements ont joué dans l'institutionnalisation des pratiques qui empêchent les membres des groupes minoritaires d'accéder et participer sur un pied d'égalité aux institutions publiques, ce qui entraîne des disparités flagrantes en matière de santé, de richesse, d'éducation, de logement, de participation à la vie politique et d'accès à une réparation légale par l'intermédiaire des tribunaux;
21. Souligne les sentiments évoqués dans de précédentes résolutions au sujet de la menace que l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance continuent à faire peser sur les droits de l'homme de caractère fondamental et les valeurs démocratiques sur lesquelles repose la sécurité dans l'espace de l'OSCE;
22. Prie instamment, par conséquent, les États participants de s'attacher davantage à collaborer avec leurs diverses communautés à l'élaboration et à la mise en œuvre de pratiques de nature à faire bénéficier les membres des groupes minoritaires de l'égalité d'accès et de chances égales dans les sphères sociale, politique, juridique et économique;
23. Note les manifestations croissantes d'antisémitisme, de racisme, de xénophobie et d'autres formes d'intolérance qui se produisent dans la culture populaire, y compris sur Internet, dans les jeux électroniques et dans le sport;
24. Déplores que l'on trouve de plus en plus fréquemment, dans certains États participants de l'OSCE, les matériels et les symboles d'organisations racistes, xénophobes et antisémites;
25. Rappelle aux États participants la réunion de 2004 de l'OSCE sur la relation entre la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet et les crimes de haine et les mesures qu'il a été suggéré de prendre pour lutter contre la diffusion par Internet ainsi que sous forme d'imprimés ou d'une autre manière, de matériels racistes et antisémites qui pourraient être utilisés dans toute la région de l'OSCE;
26. Déplores l'intellectualisation permanente de l'antisémitisme, du racisme et d'autres formes d'intolérance dans les milieux universitaires, en particulier au moyen de publications et de réunions publiques organisées dans les universités;
27. Condamne l'association de politiciens et de partis politiques avec des programmes discriminatoires et réaffirme que de tels actes constituent une violation des normes en vigueur en matière de droits de l'homme;
28. Note les efforts législatifs, les campagnes de sensibilisation du public et les autres initiatives de certains États participants en vue de reconnaître les injustices historiques liées à la traite transatlantique des esclaves, d'étudier l'asservissement des Roms et de commémorer l'Holocauste;
29. Prie instamment les autres États de prendre des mesures analogues en reconnaissant les incidences des injustices passées sur les pratiques et croyances d'aujourd'hui comme moyen d'offrir une tribune à l'étude de l'antisémitisme et des autres formes d'intolérance;

30. Suggests guidelines on academic responsibility to ensure the protection of Jewish and other minority students from harassment, discrimination, and abuse in the academic environment;
31. Urges participating States to implement the commitments following the original 2003 Vienna Conferences on Anti-Semitism and on Racism, Xenophobia and Discrimination and subsequent conferences that include calls to:
- provide the proper legal framework and authority to combat anti-Semitism and other forms of intolerance;
 - collect, analyse, publish, and promote hate crimes data;
 - protect religious facilities and communitarian institutions, including Jewish sites of worship;
 - promote national guidelines on educational work to promote tolerance and combat anti-Semitism, including Holocaust education;
 - train law enforcement officers and military personnel to interact with diverse communities and address hate crimes, including community policing efforts;
 - appoint ombudspersons or special commissioners with the necessary resources to adequately monitor and address anti-Semitism and other forms of intolerance;
 - work with civil society to develop and implement tolerance initiatives;
32. Urges parliamentarians and the participating States to report their initiatives to combat anti-Semitism and other forms of intolerance and publicly recognize the benefits of diversity at the 2008 Annual Session;
33. Commends all parliamentary efforts on combating all forms of intolerance, especially the British All-Party Parliamentary Inquiry into Anti-Semitism and its final report;
34. Emphasizes the key role of politicians and political parties in combating intolerance by raising awareness of the value of diversity as a source of mutual enrichment of societies, and calls attention to the importance of integration with respect for diversity as a key element in promoting mutual respect and understanding;
35. Calls upon OSCE PA delegates to encourage regular debates on the subjects of anti-Semitism and other forms of intolerance in their national parliaments, following the example of the All-Party Parliamentary Inquiry into Anti-Semitism;
30. Suggère que des directives soient élaborées sur la responsabilité qu'ont les universitaires d'assurer la protection des étudiants juifs et des étudiants d'autres communautés minoritaires contre le harcèlement, la discrimination et les mauvais traitements en milieu universitaire;
31. Prie instamment les États participants de mettre en œuvre les engagements faisant suite aux conférences initiales tenues à Vienne en 2003 sur l'antisémitisme et le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi qu'aux conférences ultérieures appelant notamment à :
- établir le cadre et les instances juridiques voulus pour lutter contre l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance;
 - recueillir, analyser, publier et diffuser des données sur les crimes de haine;
 - protéger les installations religieuses et les institutions communautaires, y compris les lieux de culte juifs;
 - promouvoir des lignes directrices nationales sur les activités pédagogiques visant à favoriser la tolérance et à lutter contre l'antisémitisme, y compris un enseignement sur l'Holocauste;
 - dispenser aux membres des forces de l'ordre et au personnel militaire une formation leur permettant de dialoguer avec diverses communautés et de s'attaquer aux crimes de haine, notamment par des opérations de maintien de l'ordre dans les communautés;
 - nommer des médiateurs ou des commissaires spéciaux en leur attribuant les ressources nécessaires pour suivre de façon appropriée l'évolution de l'antisémitisme et des autres formes d'intolérance et y faire face;
 - collaborer avec la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives en faveur de la tolérance;
32. Exhorte les parlementaires et les États participants à rendre compte de leurs initiatives en vue de lutter contre l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance et à reconnaître publiquement les avantages de la diversité lors de la session annuelle de 2008;
33. Félicite tous les parlementaires des efforts qu'ils font pour lutter contre toutes les formes d'intolérance, et en particulier les parlementaires britanniques pour l'enquête multipartite qu'ils ont effectuée sur l'antisémitisme et pour le rapport final sur cette enquête;
34. Souligne le rôle essentiel que les politiciens et les partis politiques jouent dans la lutte contre l'intolérance par leur action de sensibilisation à l'atout que constitue la diversité en tant que source d'enrichissement mutuel des sociétés et attire l'attention sur l'importance de l'intégration, dans le respect de la diversité, en tant qu'élément clé de la promotion de la compréhension et du respect mutuels;
35. Invite les délégués de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à encourager la tenue régulière, au sein de leurs parlements nationaux, de débats sur le thème de l'antisémitisme et des autres formes d'intolérance, à l'exemple de l'enquête parlementaire multipartite sur l'antisémitisme;

36. Calls upon journalists to develop a self-regulated code of ethics for addressing anti-Semitism, racism, discrimination against Muslims, and other forms of intolerance within the media;
37. Expresses its concern at all attempts to target Israeli institutions and individuals for boycotts, divestments and sanctions;
38. Urges implementation of the Resolution on Roma Education unanimously adopted at the OSCE PA 2002 Berlin Annual Session to “eradicate practices that segregate Roma in schooling” and provide equal access to education that includes intercultural education;
39. Calls upon parliamentarians and other elected officials to publicly speak out against discrimination, violence and other manifestations of intolerance against Roma, Sinti, Jews, and other ethnic or religious groups;
40. Urges the participating States to ensure the timely provision of resources and technical support and the establishment of an administrative support structure to assist the three Personal Representatives of the Chair-in-Office in their work to promote greater tolerance and combat racism, xenophobia and discrimination;
41. Encourages the three Personal Representatives of the Chair-in-Office to address the Assembly’s Winter Meetings and Annual Sessions on their work to promote greater tolerance and combat racism, xenophobia, and discrimination throughout the OSCE region;
42. Recognizes the unique contribution that the Mediterranean Partners for Co-operation could make to OSCE efforts to promote greater tolerance and combat anti-Semitism, racism, xenophobia and discrimination, including by supporting the ongoing work of the three Personal Representatives of the Chair-in-Office;
43. Reminds participating States that respect for freedom of thought, conscience, religion or belief should assist in combating all forms of intolerance with the ultimate goal of building positive relationships among all people, furthering social justice, and attaining world peace;
44. Reminds participating States that, historically, violations of freedom of thought, conscience, religion or belief have, through direct or indirect means, led to war, human suffering, and divisions between and among nations and peoples;
45. Condemns the rising violence in the OSCE region against persons believed to be Muslim and welcomes the conference to be held in Cordoba in October 2007 on combating discrimination against Muslims;
36. Invite les journalistes à élaborer un code déontologique reposant sur l’autodiscipline pour lutter contre l’antisémitisme, le racisme, la discrimination à l’encontre des musulmans, et les autres formes d’intolérance dans les médias;
37. Se déclare préoccupée par toutes les tentatives de boycottage, dépouillement et sanctions dont sont victimes des institutions et personnes israéliennes;
38. Demande instamment la mise en application de la Résolution sur l’éducation des Roms, qui a été adoptée à l’unanimité lors de la session annuelle de l’Assemblée parlementaire tenue à Berlin en 2002, « en vue d’éliminer les pratiques qui isolent les enfants Roms dans le système scolaire » et de leur assurer l’égalité d’accès à l’éducation, qui couvre l’éducation interculturelle;
39. Invite les parlementaires et les autres élus à se prononcer publiquement contre la discrimination, la violence et les autres manifestations d’intolérance à l’égard des Roms, des Sintis, des Juifs et d’autres groupes ethniques ou religieux;
40. Prie instamment les États participants d’assurer la fourniture, en temps opportun, de ressources et d’un soutien technique et la mise en place d’une structure de soutien administrative pour seconder les trois Représentants personnels du Président en exercice dans leur action visant à promouvoir une plus grande tolérance et à lutter contre le racisme, la xénophobie et la discrimination;
41. Incite les trois Représentants personnels du Président en exercice à prendre la parole lors des réunions d’hiver et des sessions annuelles de l’Assemblée pour faire connaître leur action en faveur d’une plus grande tolérance et lutter contre le racisme, la xénophobie et la discrimination;
42. Reconnaît la contribution unique que les Partenaires méditerranéens pour la coopération pourraient apporter aux efforts de l’OSCE visant à promouvoir une plus grande tolérance et à lutter contre le racisme, l’antisémitisme, la xénophobie et la discrimination, notamment en appuyant l’action menée par les trois Représentants personnels du Président en exercice;
43. Rappelle aux États participants que le respect de la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de croyance devrait faciliter la lutte contre toutes les formes d’intolérance, avec pour objectif ultime d’établir des relations positives entre tous les individus, de servir la justice sociale et d’instaurer la paix dans le monde;
44. Rappelle aux États participants que, de tout temps, les violations de la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de croyance ont, par des voies directes ou indirectes, conduit à la guerre, à la souffrance humaine et aux divisions entre les nations et les peuples et en leur sein;
45. Condamne la violence croissante manifestée dans l’espace de l’OSCE à l’égard des personnes considérées comme des musulmans et se félicite de la conférence qui se tiendra à Cordoue en octobre 2007 au sujet de la lutte contre la discrimination à l’égard des musulmans;

46. Calls upon parliamentarians and the participating States to ensure and facilitate the freedom of the individual to profess and practice any religion or belief, alone or in community with others, through transparent and non-discriminatory laws, regulations, practices and policies, and to remove any registration or recognition policies that discriminate against any religious community and hinder its ability to operate freely and equally with other faiths;
47. Encourages an increased focus by participating States on the greater role teenagers and young adults can play in combating anti-Semitism and other forms of intolerance and urges participating States to collect data and report on hate crimes committed by persons under the age of 24 and to promote tolerance initiatives through education, workforce training, youth organizations, sports clubs, and other organized activities;
48. Reminds participating States that this year marks the 59th Anniversary of the United Nations Human Rights Commission's adoption of the Universal Declaration on Human Rights, which has served as the inspiration for numerous international treaties and declarations on tolerance issues;
49. Calls upon participating States to reaffirm and implement the sentiments expressed in the 2000 Bucharest Declaration and in this resolution as a testament to their commitment to "respect human rights and fundamental freedoms, including the freedom of thought, conscience, religion or belief, for all without distinction as to race, sex, language or religion", as enshrined in the Helsinki Final Act;
50. Expresses deep concern at the glorification of the Nazi movement, including the erection of monuments and memorials and the holding of public demonstrations glorifying the Nazi past, the Nazi movement and neo-Nazism;
51. Also stresses that such practices fuel contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance and contribute to the spread and multiplication of various extremist political parties, movements and groups, including neo-Nazis and skinhead groups;
52. Emphasizes the need to take the necessary measures to put an end to the practices described above, and calls upon participating States to take more effective measures to combat these phenomena and the extremist movements, which pose a real threat to democratic values.
46. Invite les parlementaires et les États participants à garantir et à faciliter la liberté donnée aux individus de professer et de pratiquer toute religion ou croyance, seuls ou conjointement avec d'autres, grâce à des lois, réglementations, pratiques et politiques transparentes et non discriminatoires, ainsi qu'à supprimer toute politique d'immatriculation ou de reconnaissance qui établit une discrimination à l'encontre de n'importe quelle communauté religieuse et entrave son aptitude à agir librement et sur un pied d'égalité avec d'autres croyances;
47. Encourage les États participants à prêter une plus grande attention au rôle accru que les adolescents et les jeunes gens peuvent jouer dans la lutte contre l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance et prie instamment les États de recueillir des données et de faire rapport sur les crimes de haine commis par des personnes ayant moins de 24 ans, ainsi que de promouvoir des initiatives en faveur de la tolérance grâce à l'éducation, à la formation de la main-d'œuvre, aux organisations de jeunesse, aux clubs de sport et à d'autres activités organisées;
48. Rappelle aux États participants que cette année marque le 59^e anniversaire de l'adoption, par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a inspiré de nombreux traités et déclarations internationaux sur les questions de tolérance;
49. Invite les États participants à réaffirmer et à traduire en actes les sentiments exprimés dans la Déclaration de Bucarest de 2000 et dans la présente résolution en tant que témoignage de leur engagement de « respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion », comme le stipule l'Acte final d'Helsinki;
50. Se déclare profondément préoccupée par la glorification du mouvement nazi, y compris par l'érection de monuments et l'aménagement de lieux de mémoire ainsi que par l'organisation de manifestations publiques glorifiant le passé nazi, le mouvement nazi et le néonazisme;
51. Souligne également que de telles pratiques alimentent les formes contemporaines de racisme, discrimination raciale, xénophobie et formes analogues d'intolérance et contribuent à la propagation et à la multiplication de divers partis, mouvements et groupes politiques extrémistes, y compris des groupes néonazis et de skinheads;
52. Souligne la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux pratiques décrites ci-dessus et invite les États à prendre des dispositions plus efficaces pour lutter contre ces phénomènes et contre les mouvements extrémistes, qui constituent une réelle menace pour les valeurs démocratiques.

After debate,

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Après débat,

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MOTIONS

The Honourable Senator Segal moved, seconded by the Honourable Senator Keon:

That whenever the Senate is sitting, the proceedings of the upper chamber, like those of the lower one, be televised, or otherwise audio-visually recorded, so that those proceedings can be carried live or replayed on CPAC, or any other television station, at times that are convenient for Canadians.

After debate,

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Callbeck:

That the Senate urge the Government to establish a National Portrait Gallery in the National Capital Region without delay.

After debate,

The Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report of the Freshwater Fish Marketing Corporation for the year ended April 30, 2007, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 2/39-267.

Reports of the Canadian Nuclear Safety Commission for the fiscal year ended March 31, 2007, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/39-268.

Order amending Schedule I to the *Hazardous Products Act* (Asbestos Products), pursuant to the *Act*, R.S.C. 1985, c. H-3, sbs. 7(1).—Sessional Paper No. 2/39-269.

Report of the National DNA Data Bank of Canada for the fiscal year ended March 31, 2007, pursuant to the *DNA Identification Act*, S.C. 2000, c. 10, s. 12.—Sessional Paper No. 2/39-270.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Oliver:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 3:21 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

MOTIONS

L'honorable sénateur Segal propose, appuyé par l'honorable sénateur Keon,

Que, lorsque le Sénat siège, les délibérations de la Chambre haute, à l'instar de celles de la Chambre basse, soient télédiffusées ou autrement enregistrées sur bandes vidéo afin d'être diffusées en direct ou rediffusées sur CPAC ou une autre station de télévision à des moments opportuns pour les Canadiens.

Après débat,

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Di Nino, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Callbeck,

Que le Sénat demande au gouvernement de créer sans tarder un Musée national du portrait dans la région de la capitale nationale.

Après débat,

L'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapports de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour l'année terminée le 30 avril 2007, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/39-267.

Rapports de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/39-268.

Décret modifiant l'annexe I de la *Loi sur les produits dangereux* (produits en amiante), conformément à la *Loi*, L.R.C. 1985, ch. H-3, par. 7(1).—Doc. parl. n° 2/39-269.

Rapport de la Banque nationale de données génétiques du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, conformément à la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, L.C. 2000, ch. 10, art. 12. —Doc. parl. n° 2/39-270.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Oliver,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 15 h 21 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Special Senate Committee on the Anti-terrorism

The name of the Honourable Senator Jaffer substituted for that of the Honourable Senator Baker (*December 4*).

The name of the Honourable Senator Baker substituted for that of the Honourable Senator Fraser (*December 5*).

Standing Senate Committee on Human Rights

The name of the Honourable Senator Jaffer substituted for that of the Honourable Senator Baker (*December 4*).

Standing Senate Committee on National Finance

The name of the Honourable Senator De Bané substituted for that of the Honourable Senator Callbeck (*December 4*).

Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans

The name of the Honourable Senator Peterson substituted for that of the Honourable Senator Hubley (*December 5*).

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement

Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme

Le nom de l'honorable sénateur Jaffer substitué à celui de l'honorable sénateur Baker (*4 décembre*).

Le nom de l'honorable sénateur Baker substitué à celui de l'honorable sénateur Fraser (*5 décembre*).

Comité sénatorial permanent des droits de la personne

Le nom de l'honorable sénateur Jaffer substitué à celui de l'honorable sénateur Baker (*4 décembre*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

Le nom de l'honorable sénateur De Bané substitué à celui de l'honorable sénateur Callbeck (*4 décembre*).

Comité sénatorial permanent des pêches et des océans

Le nom de l'honorable sénateur Peterson substitué à celui de l'honorable sénateur Hubley (*5 décembre*).

